



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 20 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept le vingt du mois de juin à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 13 juin 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri BONIAU, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance : 19h30.

M. le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Etaient présents :

Henri BONIAU – Bernard ROULON – Liliane POMMIER - Claude TAIEB – Mathilde RAVAUX (à partir de à 20h00) – Bruno COMBROUZE – Colette ROLLAND – Patrick RAFFIN – Maurice GAUDINET – Michelle TERRAZ (à partir de 19h40) Véronique PETIT-SOARES – Didier DELHOMME - Jean-Yves RENON - Héléna BOITTIN – Claire MATRAT - Agnès LAURIOT – Jean Luc DELPEUCH - Elisabeth LEMONON – Frédérique MARBACH – Paul GALLAND – Edith JANIN PERRAUDIN

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

Mathilde RAVAUX	à Bernard ROULON (jusqu'à 20h00)
Michelle TERRAZ	à Claude TAIEB (jusqu'à 19h40)
Sylvie VOILLON	à Henri BONIAU
Jean-François LAURENT	à Bruno COMBROUZE
Jean-Philippe GUILLOUX	à Héléna BOITTIN
Sylvie CHEVRIER	à Agnès LAURIOT
Claude GRILLET	à Elisabeth LEMONON

Absent (e)s :

Alain GAILLARD

La condition du quorum, posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est satisfaite.

Secrétaire de séance :

Véronique PETIT-SOARES, Conseillère Municipale déléguée.

Points d'information générale

Le 31 mai officialisation de la mise en route de l'aire de service situé au parking de la piscine avec le Club de camping-caristes de Rhône Alpes

3 juin opération de remise de médailles à la famille Française aux familles Clunisoises : Janin et Serrier

16 juin lancement des journées des écritures qui se tiendront les 16, 17 et 18 septembre durant les journées du patrimoine

16 juin 1^{er} conseil des Maires à la Communauté de Communes

17 juin inauguration de l'exposition Michel Bouillot à l'Hôtel Dieu qui se tiendra jusqu'au 30 juillet

23 juin 14^{ème} petit déjeuner des entreprises sur le thème « la gestion de la peur » chez le chef d'entreprise »

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 16 mai 2017

Claire MATRAT précise qu'il y a une faute d'orthographe sur le nom de « MATISSE », l'erreur sera rectifiée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

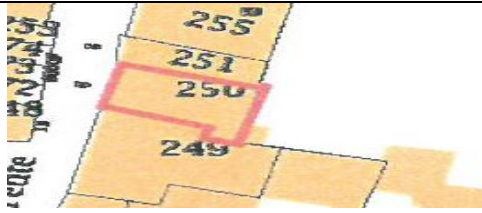
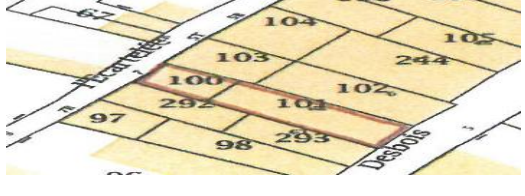

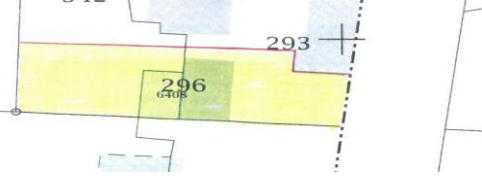
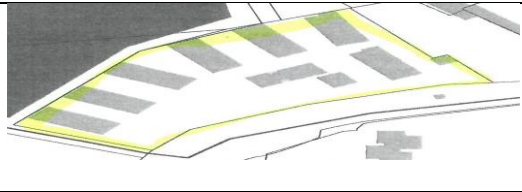
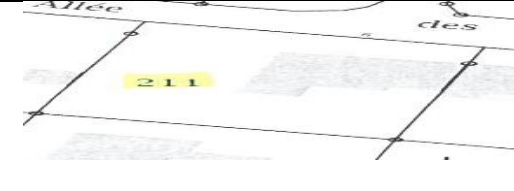

Mme LEMONON demande si nous pourrions alterner les CM les mardis et jeudis comme proposé en début d'année, mais à aujourd'hui un seul jeudi en février

Monsieur Henri BONIAU Maire, indique que oui.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DROIT DE PREEMPTION

Monsieur Henri BONIAU Maire, informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain sur des biens situés :

<p>1. 6 petite rue d'Avril cadastrée AN 250 – appartenant Mme LANNIER</p>	
<p>2. 6, rue J Desbois et 7 rue de l'Ecartelée (AO 100 et AO 101) – appartenant à M BOURDON</p>	
<p>3. 23, rue d'Avril (AN 278) –appartenant à M et Mme BILLET</p>	
<p>4. 23, rue Porte des Prés (AB 293 pour partie – AB 296 pour partie et AB 342 pour partie) appartenant à M BONIN Christian</p>	
<p>5. 5, rue Salvador Allendé (résidence Séniors) (cession fonds de commerce) –appartenant à la SAS MSM pour Sarl Prestimmo Gap</p>	
<p>6. 6, rue des Hirondelles (AR 211) appartenant à M et Mme REVEL</p>	
<p>7. 10, rue St Odile (AO 186-188) appartenant à la SCI les Tamaris</p>	

DIVERS

2017-17 - Suppression de la régie de recettes « Camping ».

2017-18 - Suppression de la régie de recettes « Boutique 1^{ère} nécessité ».

2017-19 – Attribution du marché « acquisition de fournitures de bureau » composé de 2 lots (lot 1 - fourniture administratives diverses et lot 2 – fourniture de ramettes de papier) est conclu avec la Société CYRANO. Ce marché est un marché à bons de commandes, d'une durée d'un an, reconductible 3 fois soit un maximum de 4 ans, avec un minimum de 6 000 € HT et un maximum de 12 000 € HT.

2017-20 – Attribution du marché de prestation de services pour une étude de diagnostic de remise en état intérieure de l'EGLISE ST MARCEL à la Société 2BDM pour un montant de 13 791.00 € TTC.

2017-21 – Demande d'aide financière auprès de la DRAC pour l'étude diagnostic relative à la remise en état intérieure de l'Eglise ST MARCEL tels que définis ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Mission diagnostic	11 492.50	DRAC	5 746.25
		Fonds propres	5 782.90
TOTAL HT	11 492.50		
TVA 20%	2 298.50	FC TVA 16.404%	2 262.35
TOTAL TTC	13 791.00	TOTAL TTC	13 791.50

2017-22 – Demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de l'ingénierie culturelle territoriale pour l'acquisition d'un complément de matériel son, lumière et plateau pour le théâtre des Arts à Cluny telle que définie ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Montant de la prestation	7 374.74	Conseil Départemental – ingénierie culturelle territoriale	2 949.94
		Fonds propres	4 448.05
TOTAL HT	7 374.74		
TVA 20%	1 474.95	FC TVA 16.404%	1 451.70
TOTAL TTC	8 849.69	TOTAL TTC	8 849.69

2017-23 - fixant le montant de la RODP et RODP provisoire 2017 par les ouvrages de distribution de gaz

L'état des sommes dues par GRDF

Au titre de l'occupation du domaine public communal

$$\text{RODP 2017} = (0.035 \times 24\,594 + 100) \times 1.18 \text{ soit } 1\,133.7 \text{ €}$$

Au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal

$$\text{RODP 2017} = 0.35 \times 82 \times 1.02 \text{ soit } 29.30 \text{ €}$$

$$\text{Montant total dû} = 1\,133.70 \text{ €} + 23.30 \text{ €} \text{ soit } 1\,163.00 \text{ €}$$

ADMINISTRATION GENERALE

1. Protocole d'accord relatif au transfert du Haras National

Il est rappelé à l'assemblée la délibération n° 2016 - autorisant à Monsieur le Maire à engager les démarches d'acquisition de l'immobilier du haras et à signer un compromis de vente pour les biens suivants :

- Parcelle AB 193 pour 35a 79ca concernant le manège couvert avec une forge.
- Parcelle AC 152 pour 43a 18ca concernant le site de la « SCIE ».
- Parcelle AN 93 : manège marcheur
- Parcelle AN 499 9a 86ca concernant la maison dite du « Directeur », une écurie d'environ 600 m² comportant 19 boxes en bois et une écurie de 1500 m² environ avec 16 boxes et 20 stalles.

Depuis des discussions complémentaires se sont engagées entre l'IFCE et la Ville afin de préciser les modalités de la reprise de la quasi totalité du Haras national de Cluny par la Ville, comprenant l'ensemble de plusieurs immeubles bâtis et non bâtis sis à Cluny - 2, rue de la Porte :

section	N°	Nombre de bâtis et dénomination	Contenance		
AC	152	Laboratoire la Scie Ecuries C1 et C2		43	18
AN	499	Maison de maître et sa serre, ancienne conciergerie, bâtiment administratif, écuries A1, A2 et remise	1	60	41
AB	193	Manège et forge		35	79
AN	93	Manège		9	86

Ce transfert de propriété ne remet pas en question l'intérêt et les objectifs du GIP signé par les différents partenaires le 18 juillet 2016 mais est destiné à préciser les modalités de reprise.

Vu les avis des domaines en date des 27/03/2017 et 06/06/2017, le montant de l'acquisition du site du Haras donnera lieu de la part de la Ville à un versement en numéraire, au profit de l'IFCE, fixé à 900 000 €, droits ou honoraires, payable en trois versements équivalents et successifs de 300 000 € chacun intervenant à la signature de l'acte et les deux autres, au premier trimestre 2018 et 2019. Ce montant, assorti d'une clause de complément de location anticipée du bâtiment administratif sur une durée de 5 ans, correspond au prix de cession porté à l'acte. Un protocole d'accord relatif à ce transfert doit donc être conclu.

Une question est posée sur la durée du GIP

Henri BONIAU, Maire, répond 5 ans, la convention constitutive c'est 5 années.

Claire MATRAT, Conseillère Municipale, souhaite savoir qui va prendre le relais dans 5 ans quand l'IFCE se sera retiré. Qu'en sera-t-il de l'activité exercée par l'IFCE, l'entretien des bâtiments, la rénovation etc ...est-ce que tout cela a été budgété ?

Henri BONIAU, Maire, répond que par rapport à l'immobilier, il y a 2 solutions : soit on ne fait rien et les bâtiments sont versés au GIP et le GIP fait tourner et dans 5 ans le problème immobilier se pose. Le problème immobilier est traité, dans la convention. Une clause stipule pour les 3 partenaires du GIP, sachant qu'il y en a un qui se défait, qu'une priorité est donnée sur l'achat des bâtiments par les 2 autres : le Département et la Ville. Mais dans 5 ans le problème reste le même. En Juillet 2016, on a signé à 3 mais nous sommes toujours dans l'attente du retour de la signature du GIP par les 4 Ministères (Agriculture, Jeunesse et Sports, Bercy et le Secrétariat Général du Gouvernement). L'on reste optimiste car le GIP a toutes les chances d'être signé bientôt et de pouvoir fonctionner sur des bases saines, mais il doit faire ses preuves pour avoir une rentabilité. Pour nous cela ne suffit pas, il faut construire un projet plus important autour car il y a toute la partie culturelle et touristique qui est la variable d'ajustement si on veut que le système soit rentable, car l'évènementiel marche bien, le centre équestre tourne bien et il faut peut-être mettre des séances quotidiennes de cabarets pour attirer du monde. Pour l'utilisation à venir des locaux, on a convenu avec le Conseil Départemental de lancer une étude avec un co-financement de la Caisse des Dépôt pour monter un dossier concernant l'activité du GIP.

Jean Luc DELPEUCH, Conseiller Municipal, comprend que soit la ville devient acquéreur maintenant, soit cela se fait au moment où l'IFCE ne continue pas : quel intérêt de le faire maintenant en sachant que la ville se met sur le dos les charges du propriétaire ? Pourquoi ne pas attendre l'échéance ? Par ailleurs dans le GIP il y a des proratas entre les partenaires qui sont liés aux apports qui sont faits par chacun. L'apport de la ville était plutôt minoritaire dans le GIP. Dès lors qu'elle devient propriétaire de la quasi-totalité du patrimoine immobilier, sa position à l'intérieur du GIP évolue et en même temps elle prend la responsabilité sur le fonctionnement du GIP et par conséquent la ville s'expose un peu plus dans le montage dans un contexte où l'on n'a finalement pas d'idée sur la viabilité de tout ça.

Henri BONIAU, Maire, répond qu'il ne tient pas du tout à ce que la part de la ville augmente ; cela représente 7.5 % et correspond à la quote part que l'on donne annuellement sur le fonctionnement donc on n'a pas du tout intérêt à dire que l'on est à 80%. L'opération immobilière sécurise le lieu et le sanctuarise par rapport au cheval mais ne change pas les dispositions préalables au niveau du GIP (écurie 1 et 2 et la SCIE).

Claire MATRAT, Conseillère Municipale trouve que c'est bien que la ville achète mais est inquiète par rapport à l'état des bâtiments et pense qu'il est urgent d'avoir un vrai projet quand l'IFCE va se retirer.

Henri BONIAU, Maire répond que concernant l'état des bâtiments, à part le manège où il y a eu des problèmes, on doit saluer le travail d'entretien fait par les gens des Haras car ceux-là sont en bon état. Il faut avoir en arrière-pensée ce qui pourra se faire par la suite. Les Haras actuellement sont en train de vendre « les bijoux de famille ». Il ne reste plus guère grand-chose. Il va en rester 4 au niveau national. Ils vont avoir un problème à traiter : c'est ceux qui seront bons sur des présentations ou projets qui pourront le faire : tout ce qui est véhicule hippomobile, sellerie... tout ce qui peut habiller ou équiper un musée vivant du cheval. Les Haras vont avoir besoin de passer des conventions avec des collectivités qui ont compris la démarche pour mettre en valeur ces équipements et là, il y a un travail à faire. Par ailleurs, on en a parlé largement avec les acteurs du GIP pour revoir un manège à minima car actuellement le chapiteau posé sur la carrière n'est pas sans nous poser quelques soucis car il s'éternise.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale souhaite savoir si ce projet dans ces bâtiments a été évoqué lors de la visite d'Arnaud Montebourg et y a-t'il des pistes de ce côté-là ?

Henri BONIAU, Maire lui répond que oui mais qu'avant les pistes il faut déjà mettre en place le GIP et savoir ce dont il a besoin. Sur une opération comme celle-ci il y a toutes les idées possibles c'est la raison pour laquelle l'étude cofinancée avec la Caisse des Dépôts est intéressante mais il faut creuser et ne pas se limiter à l'activité GIP et qu'il faudra développer la partie culturelle et touristique. On a l'espoir d'avoir un jour un manège avec des financeurs sociaux-pro comme le fonds EPERON qui peuvent largement aider. Le GIP va gagner sur l'activité hiver qui est inexistante pour l'instant.

Jean Luc DELPEUCH, Conseiller Municipal revient sur l'articulation des acteurs à l'intérieur du GIP et ce d'autant que les statuts du GIP ne sont toujours pas signés, craint qu'avec cette nouvelle configuration où la ville se retrouve

propriétaire d'une part très importante du patrimoine, que ce soit un argument de plus pour dire que ces statuts tels qu'ils sont, ne correspondent plus à la donne précédente et du coût ça retarde d'autant et que la ville se retrouve dans la situation où le GIP à la limite n'est plus réellement nécessaire.

Henri BONIAU, Maire répond que si le GIP n'est pas nécessaire il faudra expliquer cela aux 10 personnels du Haras qui sont versés dans le GIP. Mise à part la lenteur de l'administration la convention constitutive sera signée sans problème.

Jean Luc DELPEUCH, Conseiller Municipal, reprend en disant qu'il aurait peut-être été préférable de laisser se conclure le GIP et puis ensuite entrer en discussion mais pas de la faire dans le sens inverse.

Henri BONIAU, Maire répond que ça n'a pas été notre choix. On a eu la bénédiction de la Préfecture. Le retard vient de Bercy. La 3^{ème} signature de Bercy a dû mettre à peu près 5 mois avant de sortir et quand il y en a eu un « nouveau » pour s'occuper du dossier il a trouvé 3 mots ridicules à changer à la suite de quoi on a du re-signer la convention constitutive, au Haras, il a fallu la repasser en Conseil d'Administration. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur la sortie du GIP que tout le monde attend. De toute façon le GIP est en fait actuellement opérationnel sans la coquille administrative

Le Conseil Municipal par 23 voix « pour » et 3 « abstentions »

- *se prononce sur la signature du protocole définissant les modalités de cession relatif au transfert du Haras National et à la convention d'occupation temporaire à titre gracieux 2017-2023.*
- *Mandate Henri BONIAU, Maire à signer le protocole et les documents et actes à intervenir en l'étude de Maître CHAUPUIS-FAVRE, Notaire à Cluny. Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017, 2018 et 2019.*

FINANCES

2. Admissions en non-valeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu les états des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de CLUNY, vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission des Finances qui s'est réunie le 13 juin 2017

Le Conseil municipal à « l'unanimité » admet en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

BUDGET EAU

102.55 € au titre de l'année 2010
241.47 € au titre de l'année 2011
34.79 € au titre de l'année 2012
509.61 € au titre de l'année 2015
103.94 € au titre de l'année 2016

Soit un total de 992.36 €

3. Subventions aux associations

Chaque année, de nombreuses associations sont soutenues par la Ville de CLUNY dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Claude TAIEB, Adjoint au Maire fait remarquer qu'on aurait pu faire un effort sur les Ecritures de Cluny qui est une association qui démarre. Elle a un très beau projet qui va lui coûter cher. Elle avait demandé 1 500 € en subvention exceptionnelle et on ne lui accorde que 800 €.

Patrick RAFFIN, Adjoint au Maire, lui répond que l'arbitrage est toujours difficile et chaque fois qu'une association demande une première fois une subvention exceptionnelle on a l'habitude d'être dans un cadre d'équité et on donne souvent ce même montant. Cela peut paraître insuffisant mais on a des budgets contraints et restreints mais on a essayé sur l'ensemble des associations demandeuses de ne pas baisser les subventions voire d'augmenter quelques-unes notamment le rugby et le foot car cela nous a paru justifié au regard du dossier déposé et de l'activité faite par ces associations.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, rajoute que le principe établi par la commission pour une association qui se crée on donne une aide au démarrage de 500 € et là on est monté à 800 € donc on a quand même essayé de favoriser le développement de cette association.

Henri BONIAU, Maire, enchaîne en disant qu'il faut penser aux années à venir. Le vœu qu'il formule sur la journée des écritures, qui semble une opération bien engagée, est qu'un partenariat et un sponsoring soient possibles ailleurs. Pour nous il faut s'attendre et espérer que cette subvention devienne récurrente.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale rappelle un autre principe établi en commission. Un certain nombre d'associations n'ont pas à ce jour déposé de dossier mais lors de la commission, Patrick RAFFIN s'est engagé à réceptionner les candidatures au fil de l'eau ; donc elles pourraient être réexaminées en cours d'année. Mais dans la commission il y a un désaccord récurrent sur « Jazz Campus » mais on ne va pas refaire le débat tous les ans, car on ne sera jamais d'accord. Et symboliquement pour « Etap » pour laquelle une subvention modeste de 200 € était versée, on trouve mesquin de ne rien leur verser sous prétexte que c'est de compétence communautaire d'autant qu'elle rend des services aussi à la ville de Cluny en travaillant en collaboration avec la police municipale.

Henri BONIAU, Maire, lui répond « qu' Etap » a un trésor de guerre important avec une trésorerie conséquente et on ne leur a pas fait payer grand chose jusqu'à maintenant et cela représente environ 90 000 € donc 200 € ce n'est pas grand chose. Par contre, on n'a fait aucune difficulté à « Etap » qui nous louait un bureau à 150 €/ mois au CCAS quand l'association en est partie ce qui représente une perte d'environ 1 800 € globalement sur les rentrées du CCAS. D'ailleurs administrativement on ne devrait pas leur verser une subvention mais un fonds de concours si on devait leur donner quelque chose.

Patrick RAFFIN, Adjoint au Maire, ajoute que des associations n'ont pas fait de demande, environ une vingtaine d'associations pour un montant de 7 000 € à peu près. La commission n'était pas hostile à ce qu'elles envoient des dossiers ultérieurement mais elles seront certainement pénalisées quant au montant accordé car ce seront des demandes tardives. Dans les 20 évoquées, certaines n'existent plus, et il rappelle la position de la Ville quant au mode de fonctionnement en disant que ce n'est pas à la ville de Cluny de solliciter les associations pour demander des subventions, la Ville est en position d'attente. Il y a un délai, il y a une information et celles qui font la demande en retard, les dossiers seront étudiés en fonction du budget mais on ne sera pas fermé. Concernant « Jazz Campus » il n'a pas été gêné de redonner 4 000 € voire même, personnellement, aurait pu donner moins au vu du compte de résultat 2016 qui montre un excédent de 11 035 €. Donc c'est une association qui n'a pas besoin, aujourd'hui, vraiment d'être aidée. En plus elle a un fonds de roulement de 25 000 €. 4 000 € ne lui semblent pas disproportionnés et on ne pénalise pas cette association sur son bon fonctionnement. Il préfère, comme il l'a évoqué en commission, donner un petit peu plus au rugby ou au foot qui sont deux grosses associations et qui sont des modèles pour leur mode de fonctionnement en organisant des lotos et activités et produits annexes car s'ils ne le faisaient pas ils seraient déficitaires de 7 000 € notamment pour le foot. Donc on donne un petit coup de pouce aux associations qui se donnent la peine.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, revient sur le fait de dire qu'on ne va pas donner de subvention à telle ou telle association car elle a un « trésor de guerre » et souhaite avoir pour la prochaine fois tous les comptes d'exploitation de toutes les associations car certaines qui ont été nommées ont aussi des résultats qui sont très intéressants. Il trouve que ce n'est pas un bon principe que de dire « comme ils ont fait des efforts pour avoir un petit excédent et pour pallier à un éventuel incident en cours d'exercice et bien on va les pénaliser ». Si on est sur cette logique là, ce n'est pas rendre service aux associations. Les associations ont besoin de se sentir soutenues, il y en a qui thésaurisent un petit peu trop et il faut examiner pourquoi, d'autres qui ont un excédent comme « Jazz Campus », 12 000 € sur un budget de 140 000 € ça fait un peu moins de 10% ce n'est pas énorme. Et cet excédent ne grossit pas tous les ans. Donc il faut faire attention à ce que l'on dit.

Patrick RAFFIN, Adjoint au Maire, lui répond en disant qu'il n'a pas dit qu'il fallait les pénaliser. Sur un budget dit restreint, on est obligé d'arbitrer par une sorte d'équité et de justesse. On lui demande de faire des économies comme sur les autres budgets ce qu'il essaie de faire. Si demain le budget était doublé, il ferait une meilleure répartition et une meilleure distribution. Il précise que pour cette année « Jazz Campus » n'a pas été pénalisé puisqu'on est resté sur les mêmes montants. Pour le tennis qui connaît des difficultés financières la commission a été d'accord de leur donner plus et en assemblée générale de l'association il leur a été dit que c'était une subvention exceptionnelle de 400 € pour les aider à avoir des résultats. On leur donne un petit coup de pouce et on essaie d'être dans une logique juste.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, rajoute que ce n'est pas la logique qu'il regrette mais les petits bouts d'arguments à côté.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, rejoint Paul GALLAND en disant qu'il est vrai que chaque association a des spécificités et qui fait que sortie d'un contexte comme les 13 000 € pour Jazz Campus ce n'est pas beaucoup au regard de leur besoin de financement pour leur festival alors que pour une autre association ce serait mirobolant. Elle précise qu'effectivement il faut être très vigilant sur les éléments de comparaison mais souligne toutefois qu'il y a eu un

gros travail d'effectué en commission. Elle fait remarquer que sur des points comme ceux-là il faudrait peut-être qu'il y ait des résultats plus affinés sur l'année de l'exercice de l'association qui pourraient justifier, comme pour le tennis, un coup de pouce exceptionnel ou au contraire une éventuelle diminution de la subvention, et ça permettrait de mieux comprendre et d'avoir une analyse plus fine.

Henri BONIAU, Maire, complète que pour « Jazz Campus » ce qui n'est jamais dans les comptes c'est toute la valorisation qui leur a été apportée et qu'il ne faut pas oublier (les locations de théâtre etc ...). Les 4 000 € c'est très réducteur par rapport à l'aide qu'on leur apporte. Pour ce qui est « d'Etap » ce qui leur remonterait le moral c'est d'avoir une certitude sur l'achat de la maison qui est toujours subordonné à l'accord de subvention pour la remise en état. C'est comme pour les haras, le train va passer. Si elle est mise sur le marché à 190 000 € il y en a d'autres qui vont faire une mise à prix plus intéressante. A l'occasion il faut sauter dessus. La ville n'a jamais laissé tombé « Etap » puisque c'est la ville qui s'est substituée à une compétence intercommunale, qui a fait l'entretien, perdu 30 000 € suite à l'opération miracle d'avoir voulu faire racheter une maison au CCAS.

Paul GALLAND, sur ce point précise que ça fait un peu comme d'autres associations communales, le boulodrome est intercommunal et pourtant il y a des associations qui mènent leurs actions à l'intérieur du boulodrome et pour autant la ville leur verse une subvention. Par exemple, « les Archers des Barabans » et ce n'est pas une incompatibilité. Et ce n'est pas parce qu'il y a la même terminologie entre la dénomination de l'association et une action intercommunale qu'il faut faire l'amalgame entre les deux.

Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire, fait remarquer pour conclure que depuis quelques années le montant global des subventions distribuées aux associations ne varie pas à la baisse, c'est important.

Le Conseil Municipal décide :

- *d'approuver par 20 voix « pour » et 6 « contre » la subvention pour jazz campus et la suppression de la subvention à ETAP*
- *de valider à « l'unanimité » les montants pour les autres associations,*

accepte d'utiliser les crédits disponibles inscrits au budget de l'exercice 2017 pour attribuer des subventions de fonctionnement et exceptionnelles à ces associations, selon le tableau récapitulatif joint et l'avis favorable rendu par la commission sports-associations qui s'est réunie le 9 juin et la commission finances réunie le 13 juin 2017.

4. Tarifs appliqués au parking du Prado

Les travaux du parking du Prado étant en phase d'être terminés, la gestion automatique du stationnement va pouvoir être mise en place avec application des tarifs suivants :

Paiement par carte bancaire ou par pièces :

Du 1er avril au 31 octobre: Première heure gratuite

Du 1er novembre au 31 mars: 3 premières heures gratuites

15 min			0,20 €
30 min			0,40 €
45 min à 1 heure			0,60 €
1h 15 min			0,80 €
1h 30 min			1,00 €
1h 45 min à 2 heures			1,20 €
par heure entière suivante			0,60 €
par quart d'heure supplémentaire			0,20 €

Tout quart d'heure commencé est dû,

Gratuit toute l'année de 12H00 à 14H00 et de 19H00 à 8H00 du matin

Gratuit dimanche et jours fériés du 1er novembre au 31 mars

Au-delà de 24 heures: forfait de 10 € par tranche commencée de 24 heures supplémentaires.

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission des Finances qui s'est réunie le 13 juin 2017,

Claire MATRAT, Conseillère Municipale, pensait qu'à l'origine il avait été prévu un forfait pour encourager les gens à rester plus longtemps à Cluny et est surprise que l'on ait fait des tranches

Henri BONIAU, Maire, lui répond que le forfait c'est une solution très touristique mais là c'est un parking pour le tourisme mais également clunisois en général. On s'est longuement posé la question et on a travaillé dessus sur 2 copil. La 1ère fois on a dressé des hypothèses puis on est arrivé sur cette solution d'un bon équilibre. On voulait que le système de paiement fasse que les gens ne soient pas bloqués par une butée horaire. Un travail de réflexion intelligent a été fait. Il fallait préserver la restauration midi/14h00 et faire une différence entre la haute saison touristique et la basse saison.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, confirme qu'un gros travail a été effectué en copil et trouve que 2.40 € pour une période allant de 10h00 à 16h00 cela peut paraître cher mais comparé à d'autres sites touristiques cela reste correct.

Claire MATRAT, Conseillère Municipale, pensait que justement on allait jouer de notre statut de ville touristique pour faire payer plus cher pendant la période touristique car 2.40 € c'est « pinut's » par rapport à la beauté du parking et ça n'aurait choqué aucun touriste de payer plein but en été. Si c'est de la discrimination il y avait peut être un moyen d'encourager les clunisois à aller se garer ailleurs parce qu'ils savent qu'ailleurs c'est gratuit.

Patrick RAFFIN, Adjoint au Maire, rajoute que dans le travail qui avait été fait et qui a été souligné aussi c'est qu'il y a 2 choses : ce parking doit être dans un premier temps attractif pour qu'il soit rempli et rien n'empêche de modifier cette tarification en cas de succès et qu'il devient « surbooké ». La tarification n'est pas décidée pour 5 ans elle est expérimentale et peut être modifiée dans un sens comme dans un autre.

le Conseil Municipal par 24 voix « pour » et 2 « abstentions » adopte les tarifs du parking Prado.

URBANISME

5. Rétrocession de la voirie du lotissement de l'Eco quartier St Clair

Par délibérations en date du 20 juillet 2007, du 9 novembre 2011 et de 13 novembre 2013, il a été convenu, par conventions, du transfert des équipements et espaces communs (voirie, réseaux, bassin de rétention, espaces verts...) du lotissement « Eco Quartier Saint Clair » dans le domaine communal, dès la réception de la déclaration définitive d'achèvement des travaux.

Le lotisseur CM-CIC AMENAGEMENT FONCIER a déclaré les travaux achevés à la date du 30 MARS 2017, déclaration à laquelle a été joint le P.V. de réception des travaux de finition signé par la Commune.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, déclare qu'en cours de mandat l'équipe s'était beaucoup interrogée sur la reprise des voiries des lotissements au niveau de la mairie car avec la multiplication des lotissements on se retrouve avec beaucoup de voirie à entretenir et on avait été vigilant et à la fin du mandat il avait été décidé qu'il n'y aurait plus de reprise de voirie dans les lotissements, le dernier étant celui situé derrière les ambulances Clunyoises car on n'avait pas le choix car c'était prévu dans le règlement Il lui semble que pour ce lotissement là on avait fait le nécessaire pour que la voirie ne soit pas reprise.

Bernard ROULON, Adjoint au Maire, lui répond que des délibérations de novembre 2011 et 2013 le confirment. « Vous vous interrogez mais nous on ne s'interroge plus. La prochaine fois il n'y en aura pas. »

Henri BONIAU, Maire, rajoute que pour compléter la dernière délibération et suite à la rencontre des gestionnaires du lotissement avec l'ancienne mandature, il avait été tracté avec eux de changer les luminaires car trop énergivores. Le changement a été fait et ça n'aurait pas été moral de dire qu'on ne reprenait pas la voirie mais, la décision on peut l'acter ce soir, on ne reprendra pas d'autres voiries.

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » se prononce favorablement sur cette rétrocession.

CULTURE

6. Avenant à la convention triennale 2016/2018 entre le CD 71, la Ville et la Cie le Grand Jeté

Henri BONIAU, Maire, rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 2 mars 2016 il a été décidé de renouveler la convention triennale pour la période 2016/2018 passée entre le Conseil Départemental, la Ville et la Cie le Grand Jeté. Dans son article 3 il est stipulé que : Chaque année, le Département et la Ville de Cluny s'engagent à attribuer une aide à l'association « Le Grand Jeté ! » pour le travail qu'elle mène en Saône-et-Loire et à Cluny.

La subvention attribuée à l'association « Le Grand Jeté ! » porte sur la mise en œuvre d'actions pédagogiques, culturelles et territoriales, et sur son développement. Pour l'année 2016, le Département versera une aide de 30 000 €. Pour les années 2017 et 2018, un avenant bipartite entre le Département et l'association « Le Grand Jeté ! » fixera le montant de la subvention. L'aide de la Ville de Cluny, pour la période 2016-2018, s'élève à un montant total de 30 000 € et sera répartie annuellement à hauteur de 10 000 €, sous réserve du vote par le Conseil Municipal des crédits au budget des années concernées par la présente convention. Pour 2017 un avenant à la convention définissant les conditions dans lesquelles le CD 71 et la Ville souhaitent renouveler leur soutien à l'association doit être conclu. Il concerne l'article 3

qui est modifié comme suit : Cet avenant tripartite est conclu entre le Département, la Ville de Cluny et l'association le Grand Jeté pour l'année 2017. Le montant de l'aide versée par le Département est fixé à 30 000 €. L'aide de la Ville de Cluny pour l'année 2017 s'élève à 10 000 € sous réserve du vote par le conseil municipal des crédits de la subvention 2017 au budget de l'année 2017.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » valide cet avenant et autorise M. le Maire à le signer.

PERSONNEL

7 - Modification du tableau des effectifs

Madame Mathilde RAVAUX, Adjointe au Maire, rappelle au conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois permanents adopté par le conseil municipal le 29 mars 2017 ;

Considérant la nécessité de créer les emplois suivants à compter du **1^{er} juillet 2017** à savoir :

Création de poste

- 2 Adjoints administratif principal de 1ère classe à temps complet,

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » accepte la modification du tableau des effectifs.

Questions diverses

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, a fait parvenir les questions diverses suivantes

1. Tenue des bureaux de vote

Suite aux 4 scrutins qui viennent de se dérouler il est regrettable de constater le manque d'investissement de certains collègues membre du Conseil Municipal pour s'investir dans la tenue des bureaux de vote en qualité d'assesseur. Il conviendrait peut-être de leur rappeler que la combinaison des dispositions contenues dans le Code Général des Collectivités Territoriales et dans le Code Electoral peut les conduire à être déclaré démissionnaire par le tribunal administratif.

Henri BONIAU, Maire confirme et rappelle d'ailleurs une note qui a été rédigée par l'Association des Maires du 18/03/2014 très claire qui donne des obligations au Maire et aux conseillers municipaux.

2. Passerelle de la Servaise

Il y a un an il a été évoqué des travaux d'entretien sur cette structure. Qu'est-il prévu à ce jour ?

Bernard ROULON, Adjoint au Maire, informe qu'un devis d'un montant d'environ 100 000 € vient d'être reçu en Maire pour des travaux ne portant pas sur une réhabilitation car cela coûterait aussi cher mais pour la réalisation d'une passerelle en structure bois plus basse avec des rampes d'accès. Et c'est vers cette solution là qu'il faut s'engager.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, rappelle que la passerelle actuelle a été en grande partie financée avec les Amis de Cluny et suggère qu'on leur redemande à nouveau de financer ces travaux.

Henri BONIAU, Maire, lui répond que cela a déjà été fait mais apparemment on leur avait fait passer ça sur l'aspect entretien. Effectivement il y a eu un entretien qui a laissé à désirer mais là il y a un gros travail et finalement on s'est posé la question sur le changement du matériau avec le lamellé collé. On a fait une première approche avec Arbonis et la seule question est de savoir si cela est faisable par rapport au poids

Bernard ROULON, Adjoint au Maire, répond que comme elle est un peu plus lourde que la première, il faut faire des vérifications au niveau des fondations. Il rajoute que si la passerelle est dans cet état là c'est dû au fait qu'à l'époque, sans chercher de responsabilité, on a peint directement sur la calamine.

3. **Parking et espace extérieur école musique et danse**

Le bâtiment de l'école de musique et danse a été inauguré le 8 décembre 2007. Depuis bientôt 10 ans l'espace autour de ce bâtiment a été laissé en l'état d'un no man's land. Il avait été prévu de valoriser l'espace situé entre l'arrière du bâtiment et le Médasson en aménageant un espace vert. Il était également prévu que le secteur utilisé comme parking soit traité comme tel. Quels sont vos projets pour ce secteur ?

Henri BONIAU, Maire répond que ce sujet a été évoqué en copil. En effet, cette zone n'est pas très agréable et on voudrait la regagner en oubliant la dimension parking en l'interdisant. L'objectif est d'installer peut-être, des bancs et œuvres d'art, la 1^{ère} étape étant de remettre en état le sol où il y a des trous de partout. Cette opération sera lancée d'ici fin juin début juillet

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, pose une question sur les jours d'ouverture de la piscine qui ouvre maintenant la 3^{ème} semaine de juin et aimerait savoir si cela va toujours être comme cela et quid des répercussions sur les scolaires ?

Henri BONIAU, Maire, répond que c'est un vrai problème qui est lié au temps mais aussi aux contraintes budgétaires suites au coût d'entretien qui nous oblige à réduire les jours d'ouverture.

Colette ROLLAND, Adjointe au Maire, tient à préciser que lors du conseil d'école de Marie Curie, les enseignants ne se sont pas plaints, au contraire, ils étaient très satisfaits. Ils ont 6 séances et préfèrent 3 semaines où il fait beau plutôt que 4 incertaines.

Claire MATRAT, Conseillère Municipale, a fait parvenir les questions diverses suivantes :

1. **Pourquoi s'oppose-t-on au changement de destination de la maison qui est à vendre à côté de la pâtisserie Canédi ?**

Henri BONIAU, Maire, lui répond qu'on ne cherche pas à avoir une activité commerciale dense à l'extérieur de Cluny et notamment sur ce rondpoint. Il y a des choses sur lesquelles on peut s'opposer et d'autres où l'on ne peut pas. La coiffeuse avait un projet de faire une maison/local mais n'a pas obtenu ses prêts. Si elle les avait obtenus nous ne pouvions pas nous opposer à son installation. Là, on nous demande de changer la destination d'une maison d'habitation et dans ce cas on peut donner notre avis qui est le refus, dans le but de ne pas pousser le développement économique extérieur à Cluny.

Claire MATRAT, Conseillère Municipale, ajoute que ce n'est pas la réponse qui lui a été donnée à la Mairie. Il lui a été dit que c'était pour des raisons de sécurité. L'aménagement sur la route n'était pas correct pour pouvoir changer la destination de la maison et développer un commerce à cet endroit-là.

Henri BONIAU, Maire souhaite savoir qui lui a donné cette information ?

Claire MATRAT, Conseillère Municipale, lui répond qu'elle n'en sait rien.

Henri BONIAU, Maire, affirme qu'il a vu la propriétaire et qu'il n'a pas eu de contact avec la coiffeuse.

Claire MATRAT, Conseillère Municipale trouve que ce n'est pas normal que l'on refuse ce changement de destination pour cette maison qui en l'occurrence va être très difficile à vendre car c'est l'horreur d'habiter à cet endroit-là avec le commerce en face et c'est anormal de refuser le changement de destination alors qu'il y a un commerce en face.

Henri BONIAU, Maire lui répond que la commune n'a pas eu de mot à dire sur ce commerce

Bernard ROULON, Adjoint au Maire, rajoute que pour un commerce comme celui-là il faut penser à rajouter des places de parking ce qui engendre des travaux assez considérables vu la configuration du terrain. En plus la maison est sous le coup de prescriptions de l'ABF et l'acheteur n'est pas forcément au courant et de ce fait il pense qu'on lui rend service.

2. **Stationnement d'un poids lourd le long de la route de Montceau.**

Est-ce devenu un nouveau parking ? A-t-on mesuré la dangerosité car de la façon dont ce véhicule est stationné il traverse la route à un endroit où la ligne est blanche, continue et double pour se garer.

Il semble urgent de faire quelque chose à cet endroit avant qu'il n'y ait un grave accident.

Henri BONIAU, Maire fait remarquer que quand il y a une observation de ce genre, il ne faut pas attendre les questions diverses du conseil municipal. Quand il y a danger il faut que l'on fasse passer rapidement l'information au niveau de la police municipale et l'on fait remonter au niveau de la gendarmerie.

Claire MATRAT, Conseillère Municipale rajoute qu'il y a quelques semaines un très grave accident sur la route qui va du rond-point des notaires en direction de Montceau à la hauteur du chemin. Sur le triangle en herbe il y a un camion qui se gare tous les soirs et la façon dont il est garé cela suppose qu'il se gare dans le sens descendant donc qu'il coupe la ligne double de la route en descendant, là où il y a eu l'accident, et côté visibilité c'est extrêmement dangereux d'autant plus qu'il a souvent une remorque.

Henri BONIAU, Maire, demande à ce que la prochaine fois un signalement soit fait immédiatement pour informer la police municipale.

3. A-t-on l'intention de nettoyer les abords de la ville (route de la digue, promenade du Fouettin, espace devant les anciennes prisons, ...

Henri BONIAU, Maire lui répond que oui mais il faudra trouver le temps.

Le joli parking du Prado est plein de mauvaises herbes. N'est-il pas dommage d'avoir dépensé autant d'argent et ne pas entretenir le lieu ?

Les mauvaises herbes sont bientôt aussi hautes que les arbustes qui ont été plantés.

Henri BONIAU, Maire, répond qu'une opération de nettoyage est en cours.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, a fait parvenir les questions diverses suivantes :

1. Quelle est la date d'installation de l'ophtalmologue (locaux des Avelines) ?

Henri BONIAU, Maire lui répond qu'elle ne viendra pas à Cluny mais devrait s'installer à partir de Juillet à Prissé. Toutefois, il tient à souligner la bonne réaction du directeur de l'hôpital, d'étendre la maison de santé, qui est saturée, sur les Avelines et la dynamique qu'il a lancée en traitant cet espace comme une zone d'activité : il prépare des cellules qui sont au nombre de 3 et quand il y en a aura une de prête il la louera en sachant qu'il y a une, voire deux demandes, de médecins.

Il annonce par ailleurs que dans le cadre du contrat local de santé que l'on traite avec le Pays Sud Bourgogne, il y a une réforme de fonds sur les études de médecine. Sur l'ensemble du Pays Sud Bourgogne on aura à accueillir 24 étudiants et il fallait trouver une sorte de colocation. Il va être proposé l'appartement du dernier étage au-dessus de la perception qui peut accueillir 4 personnes. Le projet du Département qui veut se faire une batterie de médecins à disposition, la Région participerait sur le côté hébergement et le Pays Sud Bourgogne achèterait le mobilier. C'est une opération pertinente et intéressante à mener.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, demande à ce que l'information sur la non venue de l'ophtalmologiste soit annoncée dans le prochain Clunymag'.

La séance est levée à 21h30.

COMPTE RENDU APPROUVE A L'UNANIMITE LORS DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017